

## - Conditions générales de vente -

### 1 – GARANTIE LÉGALE

Le vendeur (Chatreix) garantit à l'acheteur la pièce vendue contre les vices cachés, selon les articles 1641 et suivants du Code Civil. Cette garantie s'applique en complément de la garantie contractuelle.

### 2 – OBJET DE LA GARANTIE CONTRACTUELLE

La garantie couvre l'ensemble des pièces détachées d'occasion à l'exception des batteries, moteurs, culasses, turbos essence de plus de 150 000 kms, turbos diesel de plus de 200 000 kms, et toutes pièces mécaniques affectées par leurs propriétaires à la location courte durée, auto-école, taxis ou utilisés en compétition. (garantie 3 mois)

### 3 – VENTE À DISTANCE / DÉLAI DE RÉTRACTATION

Conformément à l'article L121-20 du Code de la Consommation, l'Acheteur dispose d'un délai de quatorze jours francs à compter de la date de réception, pour retourner à ses frais, les produits commandés, pour échange ou remboursement.

Les produits doivent impérativement être retournés à Chatreix dans un parfait état de revente, dans leur état d'origine (emballage, accessoires).

Tout produit incomplet, abîmé, endommagé ne sera ni remboursé ni échangé.

En aucun cas, le produit ne peut être retourné avant l'attribution d'un numéro de retour par Chatreix.

### 4 – RETOUR DES PIÈCES

Si le client change d'avis ou que la pièce ne correspond pas suite à une erreur de sa part (erreur de diagnostic, informations communiquées erronées, incompatibilité visible entre la photo et la pièce, usage non adapté...) aucun remboursement ne pourra être effectué seul un avoir (valable 1 an à compter de la date d'émission de l'avoir) sera établi si le retour de la pièce se fait sous 7 jours ouvrés pour un achat en magasin et 14 jours ouvrés pour un achat sur internet. Les frais de retour et d'envoi d'un nouvel élément lui incombent.

En cas d'erreur de la part du vendeur Chatreix, un échange sera fait (sous conditions du tarif en vigueur et en accord avec le client) ainsi que l'édition d'une nouvelle facture. Dans l'impossibilité de fournir une nouvelle pièce par le vendeur, et seulement dans ce cas, un remboursement sera effectué si retour sous 7 jours ouvrés pour un achat en magasin et 14 jours ouvrés pour un achat sur internet.

*Dans les 2 cas, un formulaire de demande de retour vous sera demandé disponible à l'article 16 de ces conditions générales de vente. Il sera à renvoyer par mail : [secretariat@chatreix.fr](mailto:secretariat@chatreix.fr) ou par courrier à Chatreix, 19 rue d'Auron BP05 18110 Vignoux-sous-les-Aix service secrétariat.*

Toute pièce non rendue dans un délai de 7 jours pour un achat en magasin ou 14 jours pour un achat sur le site ne sera ni reprise ni échangée. Aucun avoir ne sera établi. Aucune réclamation ne pourra être acceptée sans présentation de la facture ou du ticket de caisse.

En cas d'échange, la garantie n'est pas reconductible.

## 5 – DURÉE

Nos pièces d'occasion font l'objet d'une garantie contractuelle de 12 mois à compter de la date d'achat figurant sur la facture ou le bon de livraison, selon le kilométrage compteur. (Le kilométrage compteur n'est pas garanti).

## 6 – CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION DE LA GARANTIE

Pour que la garantie s'applique, le montage de toutes ces pièces doit être conforme aux normes constructeurs. Il appartient donc à l'acheteur de faire les réglages dans les règles de l'art.

La garantie s'effectuera par voie d'échange dans la limite du stock disponible. En aucun cas la garantie ne couvre les frais de dépose, repose, ingrédients, accessoires, port, dépannage, immobilisation et location de véhicules.

En cas d'impossibilité d'échange, le responsable du magasin procédera au remboursement de la pièce. Toute intervention sur la pièce, mauvais montage ou défaut de mise au point fait échec à la mise en œuvre de la garantie.

## 7 – CONDITIONS PARTICULIÈRES D'EXÉCUTION DE LA GARANTIE

Le champ d'application et les conditions particulières d'exécution de la garantie sont précisés ci-dessous pour certaines pièces d'usures. Le non-respect des préconisations faites par le vendeur fait échec à la mise en œuvre de la garantie :

1. a) **pour les moteurs** : La garantie s'applique sur le moteur nu. Les pièces périphériques sont laissées à titre gracieux ; elles sont donc non garanties. Avant montage, l'acheteur doit contrôler les circuits : eau, huile, air, carburant.

Certains accessoires doivent être systématiquement remplacés par d'autres, neufs : Filtres à huile, air et carburant, bougies d'allumage ou de préchauffage, kit de distribution (courroie et galets) ; Courroies : alternateur et pompe à eau ; Produits : liquide de refroidissement et huile, thermostats.

Toute anomalie au niveau du joint de culasse doit être signalé dans les 15 jours qui suivent l'achat du moteur. Passé ce délai, aucune réclamation ne pourra être enregistrée. La garantie s'applique si la consommation d'huile du moteur dépasse celle définie par le constructeur.

1. **Pour les boîtes de vitesse, transfert et ponts arrière** : Les pièces périphériques sont laissées à titre gracieux et ne peuvent bénéficier de garantie. Certains accessoires doivent être systématiquement remplacés par d'autres neufs. Les joints spy sortie transmission, l'huile d'une qualité préconisée par le constructeur.
2. **Pour les transmissions** : les soufflets de transmission ne sont pas garantis.
3. **Pour les alternateurs et démarreurs** : avant montage, l'acheteur doit contrôler les circuits électriques.
4. **Pour les pompes à injection** : les pièces périphériques sont laissées à titre gracieux et ne peuvent bénéficier de la garantie. Avant montage. L'acheteur doit contrôler les circuits de carburant.

**Attention** : peu importe le type de pièce achetée, la garantie ne concerne que la pièce facturée et non les pièces accessoires à celle-ci (exemple : si vous achetez une porte de voiture, la serrure ou encore le lève vitre ne sont pas facturés donc non garantis).

## 8 – EXONÉRATION DE LA RESPONSABILITÉ DU VENDEUR

L'entreprise se trouve déchargée de toute responsabilité si la défectuosité provient :

- Directement d'une défectuosité ou d'une inadaptation d'une autre pièce du véhicule
- D'une utilisation de la pièce en dehors de la destination prévue par le constructeur
- D'une modification ou adaptation de la pièce ou de toute autre pièce du véhicule non autorisée ou non prévue par le constructeur
- D'une utilisation anormale ou d'une inobservation des préconisations d'entretien du véhicule ou d'un endommagement accidentel

## 9 – CONSIGNE

Toutes nos pièces consignées sont facturées suivant le tarif en vigueur. La consigne sera remboursée à restitution.

## 10 – LIVRAISONS ET RÉCEPTIONS

Les produits seront livrés à l'adresse indiquée par l'Acheteur. Il peut, à sa demande expresse, obtenir l'envoi de la facture à l'adresse de facturation et non à l'adresse de livraison en le précisant lors de sa commande.

L'Acheteur est livré à son domicile par son facteur ou livreur et signe un bordereau de distribution accusé de réception. En cas d'absence, l'Acheteur ou le destinataire du produit commandé reçoit un avis de passage, ce qui lui permet de retirer les produits commandés, au bureau de poste le plus proche ou à l'agence du transporteur, pendant un délai de quinze jours. L'Acheteur est tenu de vérifier, en présence du préposé de la poste ou du livreur, l'état de l'emballage de la marchandise et son contenu à la livraison.

Dans l'hypothèse où l'Acheteur aurait un quelconque doute de quelque nature que ce soit sur l'état ou le contenu de son colis, il est tenu :

- de refuser la marchandise en émettant immédiatement un constat d'anomalie auprès du préposé de la Poste ou du transporteur,
- de signaler ces incidents à Chatreix par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à l'adresse indiquée, dans un délai de 7 jours à compter du refus de la marchandise par l'Acheteur, en exposant lesdites réclamations ou réserves.

Faute de respect de la procédure exposée ci-dessus, aucune réclamation de l'Acheteur ne sera acceptée.

En cas de livraison d'un produit ne correspondant pas à la commande (défectueux ou non conforme), l'Acheteur doit formuler sa réclamation dans un délai de 10 jours à compter de la signature du bordereau de distribution.

Les réclamations doivent être adressées par mail [secretariat@chatreix.fr](mailto:secretariat@chatreix.fr), et doivent comporter : les coordonnées de l'Acheteur, le numéro de la transaction, les références du produit et les motifs de la réclamation.

Les produits retournés par l'Acheteur devront l'être dans un délai de sept jours ouvrés à compter de l'accord par Chatreix. À défaut, Chatreix ne procédera à aucun échange ou remboursement des produits ainsi commandés.

Tout produit à échanger ou à rembourser devra être retourné à Chatreix dans son état et emballage d'origine et comporter l'ensemble du produit et de ses accessoires.

Les frais d'envoi sont à la charge de Chatreix, sauf dans le cas où le produit repris ou échangé ne correspond pas à la déclaration d'origine faite par l'Acheteur dans le bon de retour. Le remboursement de ces frais de retour sera plafonné au tarif correspondant à l'envoi en colissimo suivi ou en recommandé.

Tous risques liés au retour du produit sont à la charge de l'Acheteur.

Faute de respect de la procédure exposée ci-dessus et des délais indiqués, l'Acheteur ne pourra formuler aucune réclamation pour non-conformité ou vice apparent des produits livrés, les Produits étant alors réputés conformes et exempts de tout vice apparent.

L'ordre de départ est donné par Chatreix après encaissement total du prix de la commande.

Le délai de livraison est communiqué à titre indicatif.

Tout dépassement éventuel ne pourra donner lieu à dommages, intérêts, retenue ou annulation de la commande par l'Acheteur.

En tout état de cause, et conformément aux dispositions de l'article L 121.20.3 du Code de la Consommation, les produits commandés seront livrés dans un délai maximum de trente jours à compter du jour suivant celui où l'Acheteur a enregistré sa commande, sous réserve du paiement complet du prix.

Faute de livraison à l'expiration de ce délai, l'Acheteur aura la possibilité d'annuler sa commande. Les sommes versées par l'Acheteur lui seront alors restituées sans délai, à l'exclusion de toute autre indemnisation.

En cas de retard de livraison par rapport à la date initialement fixée, l'Acheteur devra le signaler par écrit (courrier, télécopie, mail) à Chatreix, et ce, afin d'améliorer la qualité de service qui pourra lui être proposée et de permettre à Chatreix de procéder à une enquête auprès du transporteur. Une enquête auprès des transporteurs peut durer plusieurs semaines selon le transporteur. Si pendant ce délai, le produit est retrouvé, il sera immédiatement réacheminé au domicile de l'Acheteur ou du destinataire désigné dans le bon de commande.

## 11 - FRAIS DE GARDIENNAGE

Les frais de gardiennage s'appliquent sur les véhicules entreposés temporairement avant d'être transférés dans un autre établissement ou un véhicule entreposé à des fins d'expertise.

Les tarifs\* :

- Sur aire d'entreposage non couvert : 15€/ht/jour pour une voiture et 30€/ht/jour pour un utilitaire ou 4X4
- Sur aire d'entreposage couvert et sous alarme : 30€/ht/jour pour une voiture et 60€/ht/jour pour un utilitaire ou un 4X4

*\*sauf cas particuliers (exemple : véhicule brûlé)*

## 12 – ÉLECTION DU DOMICILE DE JURIDICTION

Nos factures sont payables à réception, sauf accord préalable. En cas de litige, seul le Tribunal de Bourges sera compétent. Toute contestation de la facture devra être faite dans les 8 jours de la réception de celle-ci.

Sauf conventions spéciales et écrites, toutes ventes emportent de plein droit de la part de l'acheteur son adhésion à nos conditions générales de vente, sauf stipulation contraire figurant à ses propres conditions générales d'achat.

## 13 – RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Conformément à l'article de la loi 67-563 modifié par l'article 1 de la loi n° 80-335 du 12/05/80, les marchandises restent notre propriété jusqu'au règlement de la facture.

Nos factures sont payables au comptant sans escompte sauf accord préalable. Tout retard de règlement entraînera une pénalité égale à 1,5 fois le taux de l'intérêt légal (loi n092.1442 du 31/12/1992). En cas de règlement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.

## 14 - RÈGLEMENT

Nos factures sont payables au comptant sans escompte excepté accord préalable. Tout retard de règlement entraînera une pénalité égale à 1.5 fois le taux d'intérêt légal (loi n092.1442 du 31/12/1992). En cas de règlement anticipé, aucun escompte ne sera accordé.

## 15 - INFORMATION DU CLIENT

Les conditions de garantie sont affichées dans l'espace d'accueil de l'entreprise et une copie peut être obtenue sur simple demande.

## 16 - MÉDIATEUR

Médiateur agréé MOBILIANS : 43 bis route de Vaugirard CS80016 92197 Meudon cedex

Site [www.mediateur-mobilians.fr](http://www.mediateur-mobilians.fr) - Mail : [mediateur@mediateur-mobilians.fr](mailto:mediateur@mediateur-mobilians.fr)

## 17- DEMANDE DE RETOUR

Formulaire de demande de retour à compléter et renvoyer par mail : [secretariat@chatreix.fr](mailto:secretariat@chatreix.fr) ou par courrier Chatreix, 19 rue d'Auron BP05 18110 Vignoux-sous-les-Aix. **Formulaire en annexe.**

## 18 - RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DU PRODUCTEUR (REP)

L'article 62 de la loi anti-gaspillage pour l'économie circulaire (loi AGEC) adoptée le 10 février 2020 prévoit la mise en place d'un identifiant unique pour toutes les entreprises ou entités soumises aux principes de la Responsabilité Élargie du Producteur (REP). À compter du 1er janvier 2022, ces entreprises disposeront d'un identifiant unique généré par l'Agence de la transition écologique (ADEME). Spécifique à chaque REP, celui-ci permettra d'identifier chaque entreprise ou entité inscrite auprès d'une société agréée et soumise au principe de la REP emballages en tant que commerçant et/ou e-commerçant. Rappel des textes réglementaires Création ou modification par Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 – art. 62 (V) Art. L. 541-10-13 du code de l'environnement, Art. L. 541-10-10 du code de l'environnement Art. L. 541-10-9 du code de l'environnement.

Identifiant Unique CHATREIX : FR011932\_03ASCW